



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Feuille officielle du canton de Fribourg**  
**Amtsblatt des Kantons Freiburg**

Publié sur *Feuille Officielle du canton de Fribourg / Amtsblatt des Kantons Freiburg* (<https://fo.fr.ch>)

Année: 2021

Numéro: 26

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC / Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

- Service des ponts et chaussées / Tiefbauamt

---

## Commune de La Verrerie – Mesure de circulation routière

### Langue

Indéfini

A la demande du Conseil communal de La Verrerie et selon la décision du Service des ponts et chaussées du 29 juin 2021, une limitation de vitesse à 60 km/h est mise en place sur une distance de 720 mètres sur la route de la Grange-à-Brelan, secteur Le Crêt.

Le plan et les considérants relatifs à cette mesure de circulation peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal de La Verrerie ou auprès du Service des ponts et chaussées, Section surveillance du réseau routier, Chancellerie d'Etat, bureau BS1.2, rue des Chanoines 17, à Fribourg.

Les éventuels recours contre cette décision doivent être adressés au Tribunal cantonal, rue des Augustins 3, case postale 630, 1701 Fribourg, dans un délai de **trente jours** dès la présente publication.

L'Ingénieur cantonal: **A. Magnin**

---

URL source (modified on 02.07.2021 - 07:00): <https://fo.fr.ch/node/82595>